

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 6 - 33

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 08 DEC. 2020

ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_33-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires en visioconférence :
Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

Conseillers communautaires absents et excusés :
Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

Pouvoirs : Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Approbation des conventions de maîtrise
d'ouvrage unique pour la réalisation de pistes
cyclables pour les communes de Brétignolles sur
Mer, Le Fenouiller, Givrand et
Saint Gilles Croix de Vie**

Les communes de Brétignolles sur Mer, Le Fenouiller, Givrand et Saint Gilles Croix de Vie ont fait part à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, compétente aux termes de ses statuts en matière d'aménagement de pistes cyclables, de projets de réalisation de pistes cyclables.

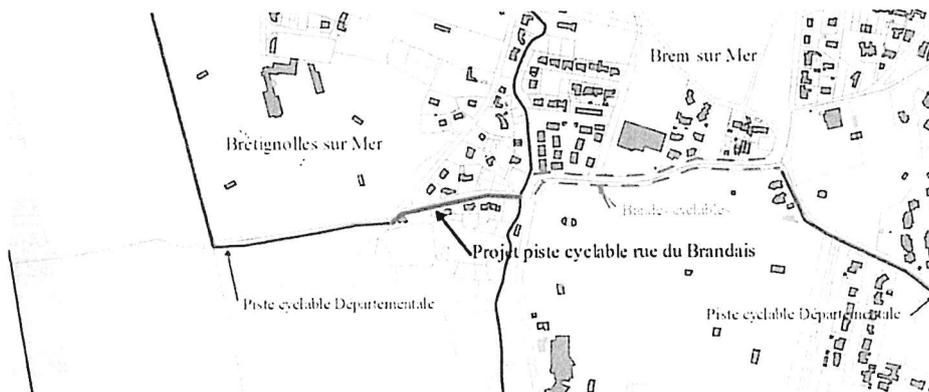
La commune de Brétignolles sur Mer souhaite réaliser :

- des travaux d'aménagement d'une piste cyclable Rue de Pierre Levée consistant en la reprise de 225 m de revêtement de piste existante et la création de 325 m de piste afin de relier la piste départementale (La Vélodyssée) à la future piste cyclable longeant la RD 38 (liaison Brétignolles sur Mer – Brem sur Mer).



Ces travaux sont estimés à 71 900,00 € HT, soit 86 280,00 € TTC. Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables communautaire, le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 60 000 € (325 m x 150 €/m et 225 x 50 €/m).

- des travaux d'aménagement d'une piste cyclable en site propre Rue du Brandais sur un linéaire de 180 m afin de rejoindre la plage des dunes.



Les travaux pour la réalisation de la piste cyclable sont estimés à 31 121,00 € HT, soit 37 345,20 € TTC. S'agissant de la création d'un tronçon qui sera intégré au réseau cyclable d'intérêt départemental, conformément au règlement de création et rénovation de sentiers cyclables, ces travaux seront financés par le Département à hauteur de 40 % soit une participation de 12 448,40 €.

Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables, le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 24 896,80 € (37 345,20 € – 12 448,40 €).

Ce projet de piste cyclable a été validé par les membres du GT « Voirie, Pistes cyclables et Ingénierie » du 18 avril 2019.

La commune de Le Fenouiller a décidé de réaliser des travaux de requalification de l'Avenue du Val de Vie (réfection chaussée et trottoir, création d'une piste cyclable) et sollicite la Communauté de Communes pour la réalisation d'une piste cyclable sur 1 057 m en site propre dans le prolongement de la piste cyclable existante rue de Nantes qui desservira le Collège Garcie Ferrande.



Les travaux pour la réalisation de la piste cyclable sont estimés à 254 992 € HT, soit 305 990,40 € TTC.

Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 158 550 € (1 057 m x 150 €/m).

La commune de Givrand souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'une piste cyclable RD42 – portion rue des Temples pour environ 305 ml et RD42 – portion rue du Bourg en sortie d'agglomération pour environ 74 ml.

RD 42 – Portion Rue des Temples



Les travaux pour la réalisation de la piste cyclable sont estimés à 38 363,30 € HT, soit 46 035,96 € TTC. Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables, le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 45 750,00 € (305 m x 150 €/m).

RD 42 – Portion Rue du Bourg



Les travaux pour la réalisation de la piste cyclable sont estimés à 10 666,45 € HT, soit 12 799,74 € TTC.

Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables, le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 11 100,00 € (74 m x 150 €/m).

La commune de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de réaliser :

- des travaux de requalification de la rue des Epinettes, entre la rue de la Cornue et la rue de la Chaussée (réfection chaussée et trottoir, création d'une piste cyclable) et sollicite la Communauté de Communes pour la réalisation d'une piste cyclable sur 380 m en site propre, dans le prolongement des bandes cyclables existantes rue des Epinettes de part et d'autre de ce tronçon de rue. Cette piste cyclable desservira le Collège St Gilles.

Les travaux de réalisation de la piste cyclable sont estimés à 62 244.85 € HT, soit 74 693.82 € TTC.

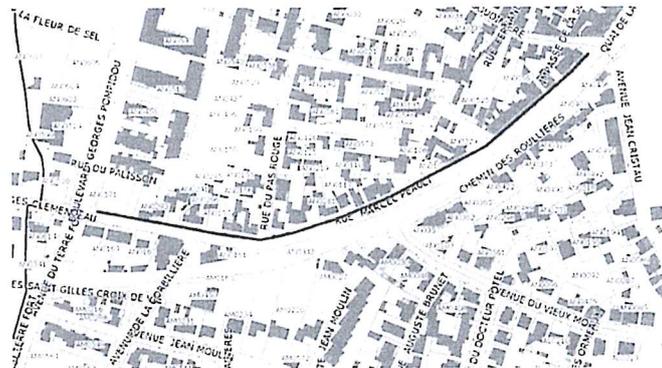
Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables, le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 57 000 € (380 m x 150 €/m).



- l'aménagement d'une piste cyclable Rue Marcel Péault, voie verte (mixte piétons/cyclistes le long des habitations) qui sera connectée à celle du Boulevard Pompidou et allant jusqu'au carrefour du Bout du Monde, sur un linéaire de 440 m.

Les travaux pour la réalisation de la piste cyclable sont estimés à 61 200,00 € HT, soit 73 440,00 € TTC.

Conformément au règlement d'intervention des pistes cyclables, le montant maximal d'intervention de la Communauté de Communes sera de 66 000 € (440 m x 150 €/m).



Ces projets de piste cyclable ont été validés par les membres du groupe de travail « Transports, Mobilités, Pistes cyclables » lors de sa séance du 15 septembre 2020.

Il sera soumis au Conseil communautaire la conclusion de conventions pour la mise à disposition des emprises foncières nécessaires et le transfert de maîtrise d'ouvrage liées à la réalisation de pistes

cyclables avec les communes de Brétignolles sur Mer, du Fenouiller, de Givrand et de Saint Gilles Croix de Vie, selon les modalités suivantes :

Commune concernée	Désignation de la piste	Montant estimatif des travaux	Montant maximal de participation de la Communauté de C.
Brétignolles sur Mer	Rue de la Pierre Levée	71 900,00 € HT, soit 86 280,00 € TTC	60 000 € (325 m x 150 €/m et 225 x 50 €/m).
Brétignolles sur Mer	Rue du Brandais	31 121,00 € HT, soit 37 345,20 € TTC	24 896,80 € (37 345,20 € - 12 448,40 €).
Le Fenouiller	Avenue du Val de Vie	254 992 € HT, soit 305 990,40 € TTC	158 550 € (1 057 m x 150 €/m).
Givrand	RD 42 – Portion Rue des Temples	38 363,30 € HT, soit 46 035,96 € TTC	45 750,00 € (305 m x 150 €/m).
Givrand	RD 42 – Portion Rue du Bourg	10 666,45 € HT, soit 12 799,74 € TTC	11 100 € (74 m x 150 €/m).
St Gilles Croix de Vie	Rue des Epinettes	62 244,85 € HT, soit 74 693,82 € TTC.	57 000 € (380 m x 150 €/m).
St Gilles Croix de Vie	Rue Marcel Péault	61 200,00 € HT, soit 73 440,00 € TTC	66 000 € (440 m x 150 €/m).

**Le Conseil communautaire,
 Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L 2422-12,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu le règlement communautaire d'intervention des pistes cyclables,

Vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2020,

Vu les projets de convention soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes des conventions pour la mise à disposition des emprises foncières nécessaires et le transfert de maîtrise d'ouvrage liées à la réalisation des pistes cyclables Rue de Pierre Levée et Rue du Brandais à la Commune de Brétignolles sur Mer, en premier lieu, puis pour la répartition de leur gestion et de leur entretien ;

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention pour la mise à disposition des emprises foncières nécessaires et le transfert de maîtrise d'ouvrage liées à la réalisation de la piste cyclable Avenue du Val de Vie à la Commune de Le Fenouiller, en premier lieu, puis pour la répartition de sa gestion et de son entretien ;

Article 3 : APPROUVE les termes de la convention pour la mise à disposition des emprises foncières nécessaires et le transfert de maîtrise d'ouvrage liées à la réalisation de la piste cyclable RD 42 – Portion Rue des Temples et RD 42 – Portion Rue du Bourg à la Commune de Givrand, en premier lieu, puis pour la répartition de sa gestion et de son entretien ;

Article 4 : APPROUVE les termes des conventions pour la mise à disposition des emprises foncières nécessaires et le transfert de maîtrise d'ouvrage liées à la réalisation des pistes cyclables Rue des Epinettes et Rue Marcel Péault à la Commune de Saint Gilles Croix de Vie, en premier lieu, puis pour la répartition de leur gestion et de leur entretien ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

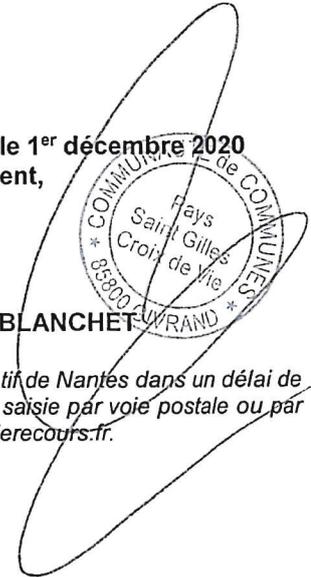
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2020
- de l'affichage le : 08 DEC. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

08 DEC. 2020

Givrand, le 1^{er} décembre 2020
Le Président,

François BLANCHET GIVRAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.